

## FORMATION EPI



## ÉQUIPIER PREMIÈRE INTERVENTION

### Obligations réglementaires :

Article L4121-1 du code du travail : L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Article contractuel, règle APSAD (Contrat assurance).

Règle R6 Chapitre 3.3 Service de sécurité interne.

Les équipiers de première intervention doivent recevoir une formation annuelle, à la fois théorique et pratique, sur la prévention (évacuation) et la lutte contre l'incendie.

### Programme de la formation sécurité incendie EPI :

Partie théorique :

Sensibilisation du feu :

- Les risques de départ de feu, les différentes causes et conséquences.
- Le triangle du feu et les modes de propagation.

Les outils d'extinction :

- Les consignes de sécurité liées à l'utilisation des extincteurs, RIA, couverture antifeu... avec les classes de feu.

### L'évacuation :

- La différence entre évacuation et confinement.
- Dans quel cas évacuer ?
- Faire alerter ou alerter les secours.
- Notions sur le SSI et le dispositif d'extinction automatique.
- Techniques d'évacuation selon les spécificités de votre structure.
- Guide file, serre file, responsable d'évacuation :
- Définitions en intégrant les missions respectives et spécifiques de chacun.
- Rôle du guide file et serre file lors d'une évacuation.
- La gestion et le comportement à adopter vis-à-vis des clients, collaborateurs ou entreprises extérieures.

### Visite du site :

- Le balisage, la signalisation et le point de rassemblement.
- Assistance sur l'élaboration des consignes d'évacuation.

### Partie pratique :

- Exercices pratiques sur feu avec l'emploi de tous les outils d'extinction.

### Moyens pédagogiques :

- Supports informatiques
- Extincteurs
- Livret apprenant
- Attestation de fin de formation.

### Questions pratiques :

Nombre de stagiaires : 15 stagiaires maximum.

Lieu de la formation : en INTRA - dans vos locaux ou en INTER - dans nos locaux.

### Durée de la formation :

7 heures.

### Public concerné :

l'ensemble du personnel de la structure. Préconisation de 10 % de l'effectif total selon les règles de l'APSAD.

### Prérequis :

Aucun.

### Compétences du formateur :

Formateur incendie et en prévention des risques.

### Tarif :

Devis sur demande.

*Jeanne  
d'Arc*



### POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

CFA / CFC Jeanne d'Arc

Site Coty

1, Place Germaine Coty

76620 Le Havre

[www.ensemblescolaire-jeannedarc.fr](http://www.ensemblescolaire-jeannedarc.fr)

Frédérique DIOT

Adjointe de Direction

02 35 54 65 80

[Fredericke.diot@lyceejdarc.org](mailto:Fredericke.diot@lyceejdarc.org)

Vous êtes en situation  
de handicap ?

Contactez-nous, nous étudierons  
les modalités d'intégration et de  
formation.

